

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-113/SG/CG portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons.

n° 72-113/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
25 janvier 1972

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1972

Date du numéro
10 février 1972

TEXTE INTÉGRAL

Dérogation est accordée à Mne Fatima Mohamed Ali, de nationalité éthiopienne, pour exercer la profession de gérante salariée, licence de 3° classe, au bar-restaurant « Chez Thérèse », sis 8, Avenue de Brazzaville à Djibouti, dont la propriétaire est Mme Askale Gochou.